



Commune de VILLARD-SAINT-PANCRAE
Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de BRIANÇON

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

N° AP25-006

**OBJET : PORTANT INSTAURATION D'UNE ZONE DE LIMITATION DE VITESSE À
30 KM/H À L'INTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLARD-ST-PANCRAE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

VU le code de la route ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDÉRANT que, dans la rue des Maisonnnettes, l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/heure permettra de renforcer la sécurité des usagers et des riverains

CONSIDÉRANT les dangers représentés par tous les véhicules qui circulent à des vitesses excessives sur cette voie

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Réglementation

À partir du 24 juillet 2025, une limitation de vitesse fixée à 30 km/h est instaurée pour la rue des Maisonnnettes entre l'entrée de l'agglomération et la place de la Chapelle.

Article 2 - Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse à 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur ;

Cette limitation ne s'appliquera pas aux véhicules de Secours, de Santé, de Police et de Gendarmerie.

Article 3 – Publicité

Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante :

<https://www.villard-st-pancrace.com/affichage-reglementaire>

AR Prefecture

005-210501839-20250724-AP25_006-AR
Reçu le 24/07/2025

Article 4 - Exécution

- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Briançon

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à pour information à :

- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Fait à Villard St Pancrace, le 24 juillet 2025

Le Maire,

Sébastien FINE

